

Le Lien des 3 provinces

Bulletin de la Communauté de Communes des 3 provinces - Semestriel n° 5 - Septembre 2017

PLUi : les enjeux de notre territoire à l'horizon 2030



PLUi UN OUTIL POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'un groupement de communes (EPIC) qui étudie le développement et les enjeux du territoire, définit un projet de développement respectueux de l'environnement, et se fonde sur des règles d'urbanisme du sol. Le PLUi doit permettre l'élaboration d'un projet de territoire partagé, conciliant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

CONFÉRENCE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le PLUi est le fruit d'une concertation de tous les acteurs du territoire. Cette concertation est structurée en plusieurs étapes : la concertation de territoire, la concertation de projet et la concertation de suivi.

CADRE DE VIE

Le PLUi vise à la qualité d'habitat et à la sécurité des personnes. Il définit les zones d'habitat et les zones à protéger. Il définit également les zones d'habitat et les zones à protéger.

SANTÉ

Le PLUi vise à la santé publique et à la sécurité des personnes. Il définit les zones d'habitat et les zones à protéger. Il définit également les zones d'habitat et les zones à protéger.

CLIMAT

Le PLUi vise à la lutte contre le changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il définit les zones d'habitat et les zones à protéger. Il définit également les zones d'habitat et les zones à protéger.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le PLUi vise à la création d'emplois et à la croissance économique. Il définit les zones d'habitat et les zones à protéger. Il définit également les zones d'habitat et les zones à protéger.



La Communauté de communes des 3 Provinces élabore avec vous son Plan Local d'Urbanisme intercommunal



| |
|--|
| 1. Permettre un développement maîtrisé et équilibré du territoire |
| 1.1 Assurer le maintien de la population par un retour à une croissance démographique raisonnée |
| 1.2 Répondre aux besoins en logements en associant constructions neuves et reconquête du parc de logements existants |
| 1.3 Optimiser la consommation foncière pour le besoin en constructions neuves |
| 1.1 Veiller aux équilibres internes en consolidant le rôle de Sancoins tout en pérennisant le dynamisme des villages |
| 2. Miser sur une stratégie de développement valorisant la qualité urbaine |
| 2.1 Renforcer le maillage urbain sur les centralités urbaines et villageoises |
| 2.2 Encourager une forme d'habitat diversifié, économe et en harmonie avec l'existant |
| 2.3 Penser le développement urbain pour aboutir à un cadre de vie de qualité |
| 2.4 Réfléchir aux mobilités et aux conditions de déplacement |
| 3. Valoriser les forces du territoire comme moteurs de développement local |
| 3.1 Mettre en place les conditions d'un développement économique du territoire |
| 3.2 Exploiter un potentiel touristique grâce aux atouts naturels et patrimoniaux |
| 3.3 Conforter l'offre commerciale locale et préserver les services et équipements publics |
| 4. Faire perdurer les fonctionnalités agricoles du territoire |
| 4.1 Préserver les espaces agricoles stratégiques en limitant la consommation de foncier agricole |
| 4.2 Préserver l'environnement des exploitations pour prévenir tout risque de conflit |
| 5. Assurer un équilibre environnemental et paysager |
| 5.1 Préserver le fonctionnement de la Trame Verte et Bleue de la biodiversité |
| 5.2 Valoriser les qualités paysagères et patrimoniales |
| 5.3 Gérer les risques et les ressources (eau, énergies...) |

L'ÉDITO

Ce 5^e bulletin intercommunal nous permet de vous informer sur l'actualité de la CDC des 3 Provinces, celle des derniers mois mais aussi l'actualité imminente.

L'un des grands sujets du moment est le Haut Débit ou le Très Haut Débit sur notre territoire. La montée en Haut débit est en cours par l'alimentation des centraux téléphoniques et relais en fibre optique afin d'obtenir un débit meilleur partout.

Dans le même temps, le déploiement de la fibre optique se précise sur les communes de Sancoins et Mornay-sur-Allier. L'étude est en cours pour la réalisation des travaux en 2018. Si tout se déroule normalement, toutes les entreprises et les particuliers de ces deux communes pourront contractualiser dès le dernier trimestre 2018 ou au plus tard le premier trimestre 2019.

Le second grand sujet est bien sûr le PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Vous avez pu participer, fin juin, à l'une des 3 réunions publiques qui vous ont présenté le Plan d'Aménagement et de Développement Durables, notre plan stratégique de développement ; cette étape essentielle conditionne tout le plan d'urbanisme et nos projets de développement économique pour les 10-15 ans à venir. Durant une bonne année les zonages et règlements vont être travaillés et vous serez de nouveau consultés.

Les autres principales réalisations se feront selon les dates d'obtention des subventions. La modernisation de la bibliothèque devrait être lancée dès début 2018, puis viendront l'agrandissement et le réaménagement de l'ALSH (Centre de loisirs), qui sera transformé en Pôle Enfance avec la Halte-garderie, le RAM, et le Centre de loisirs jusqu'à 10-12 ans. La création d'un Pôle Jeunesse, pour les ados et jeunes adultes, qui pourrait accueillir plusieurs partenaires œuvrant dans ce domaine à nos côtés, est en cours de réflexion.

Dans le même temps nous envisageons une accélération de nos actions concernant le développement économique et donc l'emploi, tout en maîtrisant nos charges de fonctionnement.

Tout ceci est bien sûr conditionné par les nouvelles orientations de l'État concernant les collectivités locales.

Paul Bernard

Président de la Communauté de Communes des 3 provinces

Les travaux d'élaboration du PLUi, démarrés en septembre 2016, se sont poursuivis activement en ce début d'année 2017 avec la phase de préparation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Fil conducteur de la démarche, il exprime l'ambition politique de nos élus communautaires, déclinée à travers des objectifs de développement et orientations d'aménagement en réponse aux besoins et enjeux identifiés sur le territoire.

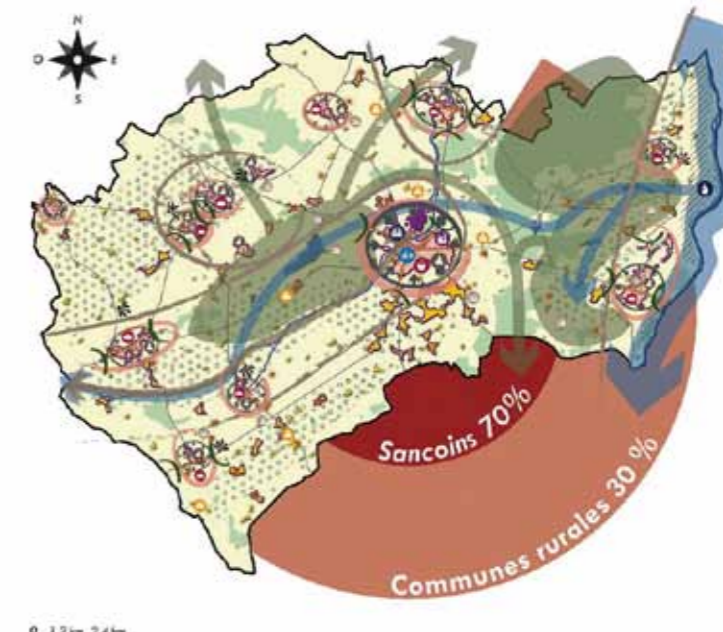
Celui-ci a été présenté à l'occasion de 3 réunions publiques en juin, animées par le bureau d'études Conseil Développement Habitat Urbanisme et auxquelles près de 50 personnes ont participé. Il sera prochainement débattu en conseils communautaire et municipaux, auxquels vous pouvez assister.

En cette période de rentrée, les élus s'attacheront au démarrage de la **troisième phase** de l'élaboration du PLUi ; il s'agit désormais de traduire les orientations précédemment définies dans les pièces du PLUi ayant une valeur réglementaire, à savoir le **Règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : un travail au plus près du terrain qui mobilisera chacune des 11 mairies du territoire.

Synthèse des orientations

La première étape consistera à définir un zonage délimitant les différents secteurs du territoire et leurs usages (urbains, agricoles, naturels, etc.). Le Règlement écrit viendra préciser les règles qui s'appliqueront dans les différentes zones définies, et les OAP pourront préciser les modalités d'urbanisation dans les secteurs identifiés comme stratégiques.

Ces pièces, qui vont directement influencer les projets et le quotidien du territoire et de ses habitants, feront également l'objet d'une présentation en réunion publique courant 2018.





Je suis commerçant, artisan ou entrepreneur, en quoi le PLUi me concerne ?

Si vous avez d'éventuels projets d'agrandissement ou de construction (en particulier hors zone urbaine), signalez-le dès à présent ! L'inscription dans le PLUi sera indispensable pour l'obtention du permis de construire. Il en est de même si vous êtes agriculteur et que vous envisagez de changer la destination de vos bâtiments agricoles.

« Je peux faire ce que je veux de mon terrain »

VRAI

Les propriétaires peuvent disposer de leur terrain comme ils l'entendent. Ils peuvent le conserver en l'état, le bâtir (si le zonage du PLUi le permet et suivant les règles prescrites dans le règlement du PLUi) ou encore le vendre selon leur gré.

« Je peux faire ce que je veux sur mon terrain »

FAUX

Un terrain est constructible par rapport à un projet de développement et d'aménagement de l'ensemble du territoire des Trois Provinces, c'est pourquoi des règles spécifiques s'appliquent sur chacune des zones du PLUi. De plus, la constructibilité d'un terrain et les règles d'urbanisme (ce qu'il est possible de faire sur un terrain) s'appliquent à l'instant T sans aucune garantie que ces règles se maintiendront dans un avenir plus ou moins proche.

« Au cours de l'élaboration du PLUi, la Communauté de communes et les élus peuvent faire ce qu'ils veulent »

FAUX

Même si les choix sont faits par les élus et reflètent leur projet politique pour le territoire, l'élaboration du PLUi suit un processus réglementaire bien précis s'appuyant sur une co-construction entre les élus, les partenaires et la population avec le soutien et les conseils de bureaux d'études spécialisés.

De plus, le PLUi se doit de respecter le cadre de la loi (Lois Grenelles, Loi ALUR...) en recherchant notamment à lutter contre l'étalement urbain, adapter aux besoins l'offre de logements, préserver les paysages et le patrimoine, promouvoir une mobilité durable... Surtout, aucun choix n'est arbitraire et chacune des décisions prises dans le cadre de l'élaboration du document doit être justifiée au regard de l'intérêt général.

« Notre ambition :
- Donner la priorité au développement économique et à l'emploi ;
- Faire de Sancoins une ville agréable et dynamique, tout en préservant l'équilibre avec les autres communes. »



> **Stanislas WIDOWIAK,**
Vice-président en charge de
l'entretien du patrimoine et des
équipements, de l'environnement et
de la gestion de la fourrière animale.

Des moyens sont à votre disposition pour formuler dès à présent vos remarques :

- ✓ un registre au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies ;
- ✓ une adresse courriel spécifique : plui@cc3p.fr ;
- ✓ une adresse postale : Communauté de communes des 3 Provinces – 21, rue de l'ancienne gare 18600 SANCOINS.

➤ Suivez les actualités du PLUi grâce à :

- ✓ la page dédiée sur www.cc3p.fr dans la rubrique « Aménagement du territoire » ;
- ✓ une exposition itinérante présentant la procédure, les constats du diagnostic et le PADD : celle-ci circulera sur les communes du territoire dans les prochaines semaines.

Borne de recharge pour véhicules électriques

Comment ça marche ?

Vous pouvez désormais recharger votre véhicule électrique à Sancoins (place du Champ de foire, vers la Douma). Cette borne fait partie du réseau E.Car18 qui compte une centaine de points de recharge dans le Cher. L'inscription est sans engagement, sans coût d'abonnement. Vous ne payez que ce que vous consommez.

Pour utiliser la borne, commandez votre badge gratuitement sur le site ecar18.fr ou flashez-moi ! >>>



➤ Pensez à l'application ECar18 téléchargeable gratuitement sur « l'AppStore » et sur « GooglePlay » pour visualiser les bornes disponibles.

89.9 - Radio Infos Tronçais

Installée au Point Info d'Ainay-le-Château jusqu'au 31 octobre, la radio temporaire diffuse les informations des acteurs associatifs et culturels du territoire. La collectivité soutient le projet de pérennisation de la radio et d'agrandissement de la zone couverte pour atteindre un rayon d'émission de 15 à 20 km, de Dunsur-Auron à Le Brethon, de Vesdun à Sancoins et jusqu'à Saint-Amand-Montrond, créant une passerelle inédite d'information dans toute cette zone.

89.9
Radio Infos
Tronçais

Une cure de jouvence pour la bibliothèque

Réuni fin avril sur le sujet, le conseil communautaire a adopté l'avant-projet de la modernisation de la bibliothèque sur le volet architectural, pour lequel la Communauté de communes devrait bénéficier des aides de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Les travaux devraient débuter au cours du premier semestre 2018 pour vous accueillir dans des locaux mieux adaptés et plus attractifs, où chaque public pourra profiter de la variété de l'offre présente et à venir. Ils engendreront quelques perturbations pour les usagers voire des fermetures temporaires. Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

Ce tournant s'accompagne d'une nouvelle identité pour laquelle nous sollicitons votre contribution :



AIDEZ-NOUS À CHOISIR LE NOUVEAU NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE !

Habitants de la Communauté de communes et usagers de la bibliothèque, participez au concours pour le nom de la Bibliothèque Intercommunale !

Règlement disponible à la Bibliothèque et bulletin à déposer avant le 22 octobre.

Accueil, écoute, accompagnement et orientation au PAEJ



Le Point d'accueil et d'écoute pour les jeunes et leur famille (PAEJ) s'adresse aux jeunes et à leur famille, en priorité aux adolescents et aux jeunes majeurs, rencontrant des difficultés diverses (mal être, échec scolaire, conduite à risque, conflits familiaux...).

Le PAEJ est un dispositif d'accueil libre et gratuit, par lequel vous pouvez :

- ✓ être accueilli pour échanger sur un sujet précis ou simplement partager un moment de convivialité ;
- ✓ être écouté par des professionnels ;
- ✓ vous informer sur différentes thématiques (santé, logement, emploi, etc.) ;
- ✓ rechercher un apprentissage, une formation ou un emploi (aide l'employeur, accompagnement physique, etc.) ;
- partenaires (mission locale, maison des adolescents, conseil départemental, etc.).

En plus des temps d'accueil, l'équipe va à la rencontre du public sur le territoire. Cet été, les animateurs ont également organisé des permanences sur plusieurs communes du territoire ainsi qu'une animation à l'occasion de la fête de la musique.

67 rue Fernand Duruisseau - Apt n°2 - 18600 SANCOINS
Du lundi au vendredi, avec ou sans rendez-vous.

☎ 02 48 74 99 05 / 06 83 45 87 47
✉ pass-age@acep-asso.fr
f Elodie PAEJ et Anthony PAEJ



ALSH : des activités et sorties en tous genres cet été

En juillet, les enfants ont visité le Parc pré-historique de Cardo Land et le jardin des sens et de loisirs de l'Odyssée du Berry, puis le Parc de loisirs Mini-châteaux, le Grand aquarium de Touraine et le Parc de loisirs et d'attractions Circusworld au mois d'août ! Sans oublier les 3 journées thématiques proposées aux jeunes (13/17ans) : accrobranche, karting & équitation, Parc animalier et d'attractions Le Pal.

Début août, 21 jeunes ont passé 10 jours en Ardèche ; un séjour riche en sensations et découvertes qu'ils ne sont pas prêts d'oublier :



baignades, canoé, escalade, spéléologie, visite de la Grotte de Chauvet, etc.

Désormais, les prochaines sorties sont programmées* pour :

- ✓ le vendredi 3 novembre : **Bowling à Nevers** (pour les jeunes),
- ✓ et le vendredi 29 décembre : **Cinéma à Nevers.**

*Sous réserve de modifications

Calendrier de clôture des inscriptions au 4^e trimestre 2017 :

- pour les vacances de Toussaint : **Vendredi 13 octobre ;**
- pour les vacances de Noël : **Vendredi 15 décembre.**

Un été festif pour l'OTI

Beach-flag, documentation et produits locaux étaient de nouveau de sortie cet été à l'Office de tourisme et les produits locaux mis à l'honneur grâce à la contribution d'Herberry (Sagonne), de La cuisine de Sophie et de l'EARL Personnat (Augy-sur-Aubois).

Aux côtés des élus et professionnels du tourisme, Marine et Julie, ont accueilli et présenté les activités touristiques du territoire sur le marché de Sancoins, ainsi qu'à la fête de l'Eau et aux Médiévales de Sagonne. Vacanciers, camping-caristes, pèlerins et locaux ont pu s'informer sur les animations estivales, programmes culturels, brocantes, activités sportives, visites guidées, patrimoine roman, jardins... Toutes ces informations (parmi bien d'autres) sont disponibles à l'Office de tourisme.

➤ **Office de tourisme des 3 Provinces - 13 place du commerce, 18600 SANCOINS - 02 48 74 88 34**
tourisme@cc3p.fr - www.tourisme-3provinces.fr



A cette occasion, elles ont également proposé un jeu concours auquel l'heureuse gagnante tirée au sort (originaire du Thor dans le Vaucluse), a remporté un panier garni composé de produits locaux !

➤ **Pour être informé des animations organisées chaque semaine sur notre territoire et à proximité, inscrivez-vous au bulletin hebdo « Quelques idées de sorties ». Vous le recevrez tous les vendredis dans votre boîte mail !**

Travaux à l'EAA **Nouvel espace extérieur**

Début juin ont démarré les travaux à l'Espace aquatique de l'Aubois pour la création d'un espace d'accueil extérieur convivial et relaxant. Cette terrasse de 85 m² aménagée de transats, fauteuils et autres petits mobilier pour le confort de nos usagers a ouvert au cours de l'été. Le réengazonnement apportera la touche finale au projet.

Pour la saison estivale, l'équipe de l'Espace aquatique vous a proposé ses animations ainsi qu'une journée spéciale organisée le samedi 12 août pour clôturer la saison.



« **J'apprends à nager** » revient au mois de novembre, pensez à inscrire votre enfant ! Dispositif gratuit, pour les enfants de 8 à 12 ans. Dossier d'inscription à retirer à l'EAA.



« *L'Espace aquatique de l'Aubois est un atout indéniable pour notre territoire et un équipement envié par bien d'autres. La Communauté de communes cherche sans cesse à optimiser son fonctionnement pour satisfaire un maximum d'usagers. Les aménagements extérieurs ont déjà permis cette année de mieux profiter des journées estivales. La suite de ces travaux permettra d'avoir une autre approche, plus ludique, de la piscine.* »

➤ **Pierre GUIBLIN**
Vice-président en charge des finances, du développement économique et touristique et de la gestion de l'Espace aquatique

« Bouge ton corps » **Samedi 21 octobre 2017**



Le Relais d'Assistants maternels (RAM) organise la 2^e édition de la journée parentalité sur le thème du corps et du mouvement, de 10h à 18h au Centre Oscar Méténier de Sancoins. Cette opération est soutenue par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents du Cher et la commune de Sancoins. Différents ateliers seront proposés aux familles du territoire, enfants, parents et assistants maternels, en collaboration avec de nombreux acteurs du secteur sur le territoire.

Motricité libre, pédagogie Montessori, baby judo... Retrouvez le programme complet sur notre site Internet !

Budget primitif 2017

La période 2017 - 2019 annonce l'ambition d'un investissement soutenu avec un total d'autorisations de programme s'élevant à 1 173 305,60 € concernant le PLU, la modernisation de la bibliothèque, le réaménagement et l'extension de l'ALSH et l'aménagement numérique. Ces dépenses sont échelonnées annuellement comme nous l'évoquons dans le précédent numéro afin de ne pas grever le budget d'une année et assurer parallèlement la continuité et le développement de nos différents services.

| | |
|---------------------------|--------------------------|
| Section de fonctionnement | Section d'investissement |
| 1 992 170,00 € | 779 690,00 € |

| |
|--|
| Budget consolidé |
| Budgets principal et annexes (SPAN, ZA des Grivelles, Office de Tourisme et Ordures Ménagères) |
| 3 225 205,85 € |

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 2015, et ce malgré une baisse enregistrée de **45%** des dotations de l'État au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la période.

| | |
|---|----------------|
| Taxe d'habitation | 10,78 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 7,45 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 13,69 % |
| Cotisation foncière des Entreprises | 9,54 % |
| Fiscalité Professionnelle de Zone | 19,80 % |

Le recours à l'emprunt

A l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, l'assemblée s'est orientée vers un financement du projet numérique exclusivement par l'emprunt, notamment en raison d'une conjoncture avantageuse et au regard des éléments du bilan de la dette.

C'est donc un emprunt de 560 000 € sur 25 ans que la CDC vient de contracter pour financer les 20 % du projet à notre charge.



ZOOM SUR LA CULTURE

UNE POLITIQUE CULTURELLE VOLONTARISTE

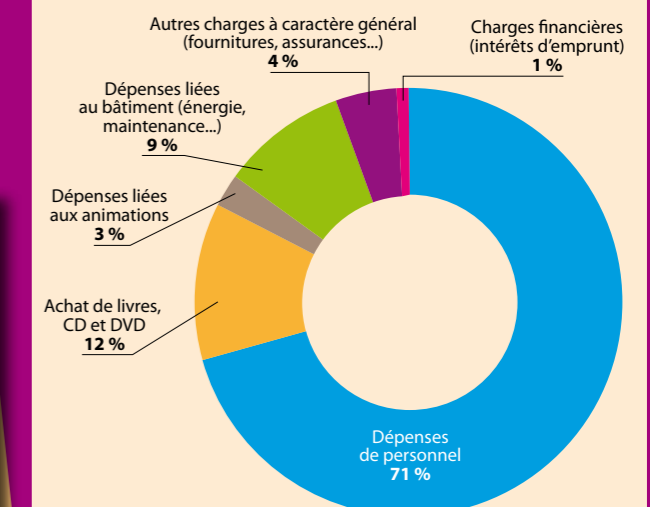
Avec un budget de 170 369 €, la culture représente près de 11 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cela concerne, d'une part les dépenses liées à la lecture publique et au fonctionnement de la bibliothèque intercommunale, et d'autre part le projet culturel de territoire (notamment les actions menées en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Nérondes) pour lequel les élus ont affecté la somme de 1 € par habitant.

« *Avec la bibliothèque, la CC3P dispose d'un équipement culturel majeur pour la promotion de la lecture et de l'écrit. Elle s'engage également pour élargir son offre culturelle au spectacle vivant et à la musique. Cette politique culturelle ambitieuse contribue à développer l'attractivité de notre territoire.* »



➤ **Isabelle PEREZ**
Vice-présidente en charge de la culture, de l'enfance-jeunesse et des transports scolaires

Répartition des dépenses de fonctionnement de la bibliothèque



TRAVAUX ALSH

L'ALSH, plus connu sous le nom de Centre de loisirs, nécessite certains aménagements afin de satisfaire tous les besoins et va devenir un pôle dédié à l'enfance. Celui-ci pourra accueillir, outre les enfants les mercredis après-midi et les vacances scolaires, le Relais Assistants Maternels, la Halte-garderie (qui doit quitter la Douma, celle-ci ne répondant plus aux normes actuelles pour la restauration), ainsi que diverses structures départementales intervenant à nos côtés dans le domaine de l'enfance.

L'intérieur du bâtiment va être réaménagé et un léger agrandissement est prévu, avec l'installation d'un auvent ou d'un abri pour les jeux d'été des enfants. Le cabinet d'architecte Christelle Auroy de Saint-Amand-Montrond travaille sur ce projet qui, nous l'espérons, verra le jour dans le courant de l'année 2018, selon l'obtention des subventions. Ces travaux seront l'occasion de bitumer la cour et de repenser l'accès au bâtiment pour les véhicules.

Sorties culturelles



Retrouvez le programme complet des Bouchures en fêtes et les tarifs des spectacles à la bibliothèque ou à l'Office de tourisme !

Fin 2017

- **Vendredi 29 septembre à 18h30**
Conférence « Les hommes de Bourges, ces grands inconnus » à la Bibliothèque intercommunale des 3 Provinces.
- **Vendredi 20 octobre à 18h30**
Conférence « La consommation responsable » Olivier Cabrera à la Bibliothèque intercommunale des 3 Provinces.
- **Vendredi 10 novembre à 18h30**
Conférence délocalisée à la Bibliothèque de Nérondes : « De la bougie aux leds ».

Tout public - À partir de 12 ans. Entrée libre et gratuite.

OPÉRATION « ON VOUS EMMÈNE »

- **Samedi 25 novembre à 20h30**
One man show Olivier Lejeune à Ourouer-les-Bourdelins

À ses débuts en 1972, Salvador Dali disait de lui "Il fait œuvre de décrétinisation" Et il continue! Sur scène, Olivier s'amuse avec les symboles fondamentaux de notre société pour mieux les détourner tel un publicitaire de génie, un provocateur impétueux du rire, un artisan perpétuel de la farce. En fait, il dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas. Il gratte où ça fait mal en décochant ses flèches contre tout ce qui bouge : politiciens, stars du show-biz, faits de société... Bref, tout ce dont les médias parlent !



Début 2018

OPÉRATION « ON VOUS EMMÈNE »

- **Mardi 30 janvier à 20h00**
« Aimez-moi » de Pierre Palmade à la Maison de la culture de Nevers Agglomération



Aimez-moi, c'est une galerie de personnages, avec leurs naïvetés et leurs lâchetés. Leurs galères et leurs petits bonheurs. Un geste, un silence, un regard... et ces personnages apparaîtront dans de singuliers moments de vie. C'est cinglant, parfois surréaliste, souvent poétique. Jamais attendu. Toujours drôle. Bref, tout ce dont les médias parlent !



- **Du jeudi 15 au samedi 17 mars**
Résidence Natalie TUAL, auteure compositrice : ateliers scolaires, RAM et spectacle tout public avec dédicace d'ouvrages.

Jeune public - À partir de 2 ans.

- **Samedi 14 avril à 20h30**
Spectacle délocalisé au Centre Oscar Méténier à Sancoins
« Memento », une suite de numéros de cabaret excentriques 100 % inédits, un déluge de surprises, de folies, d'exploits et de poésie.

